

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 227**4 mars 2003****SOMMAIRE**

| | | | |
|--|-------|---|-------|
| Area S.A., Luxembourg | 10859 | LLL S.A., Luxembourg | 10886 |
| Area S.A., Luxembourg | 10860 | Lux Car Holding S.A., Luxembourg | 10850 |
| Artel S.A., Luxembourg | 10852 | Malen S.A., Luxembourg | 10857 |
| Avaco Holding S.A., Luxembourg | 10857 | Markant-Lux S.A., Junglinster | 10881 |
| Avaco Holding S.A., Luxembourg | 10857 | Markant-Lux S.A., Junglinster | 10882 |
| Benvest S.A.H., Luxembourg | 10862 | Perconsult International S.A.H., Luxembourg | 10857 |
| Benvest S.A.H., Luxembourg | 10862 | Rancois Holding S.A., Luxembourg | 10851 |
| Biotelgy VC S.A., Luxembourg | 10876 | Rancois Holding S.A., Luxembourg | 10851 |
| Calèche Holding S.A., Luxembourg | 10862 | Resource Shipping & Shipmanagement S.A., Luxembourg | 10854 |
| CEFIN (HOLDING), Central Europe Finance (Holding) S.A., Luxembourg | 10855 | Resource Shipping & Shipmanagement S.A., Luxembourg | 10854 |
| CEFIN (HOLDING), Central Europe Finance (Holding) S.A., Luxembourg | 10856 | Resource Shipping & Shipmanagement S.A., Luxembourg | 10854 |
| Comfilux S.A., Junglinster | 10860 | Resource Shipping & Shipmanagement S.A., Luxembourg | 10854 |
| Comfilux S.A., Junglinster | 10861 | Resource Shipping & Shipmanagement S.A., Luxembourg | 10854 |
| Delta Albatros S.A., Luxembourg | 10890 | Resource Shipping & Shipmanagement S.A., Luxembourg | 10855 |
| Delta Albatros S.A., Luxembourg | 10891 | Resource Shipping & Shipmanagement S.A., Luxembourg | 10855 |
| Deneb Holding S.A., Luxembourg | 10851 | Resource Shipping & Shipmanagement S.A., Luxembourg | 10855 |
| Dimensional Stone International S.A.H. (D.S.I.), Luxembourg | 10888 | Rikam Holding S.A., Luxembourg | 10850 |
| Dimensional Stone International S.A.H. (D.S.I.), Luxembourg | 10889 | Sal. Oppenheim International S.A., Luxembourg | 10893 |
| Dukestate Development S.A., Luxembourg | 10895 | Sal. Oppenheim International S.A., Luxembourg | 10891 |
| Envoy Holding S.A., Luxembourg | 10851 | Servafin S.A., Luxembourg | 10874 |
| Fifty Holding S.A., Luxembourg | 10875 | Socfinance S.A., Luxembourg | 10852 |
| Finasa Holding S.A., Luxembourg | 10858 | Thomas & Piron (Luxembourg) S.A., Senningerberg | 10852 |
| Fipaco S.A.H., Luxembourg | 10850 | Thomas & Piron (Luxembourg) S.A., Senningerberg | 10853 |
| J.P. Morgan Japanese Fund Services S.A., Senningerberg | 10893 | TP Capital, S.à r.l., Luxembourg | 10867 |
| Jl Capital, S.à r.l., Luxembourg | 10870 | Tresure Islands S.A., Luxembourg | 10852 |
| JMH Construction Chemicals Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg | 10863 | Trilud S.A., Luxembourg | 10889 |
| Jubilaeum S.A., Luxembourg | 10850 | Trilud S.A., Luxembourg | 10890 |
| Lacordaire Holding S.A., Luxembourg | 10883 | Tuttogratis S.A., Luxembourg | 10887 |
| Land of Art S.A., Luxembourg | 10884 | Tuttogratis S.A., Luxembourg | 10888 |
| Land of Art S.A., Luxembourg | 10886 | Vantage Media Group S.A., Luxembourg | 10894 |
| Lipidgen S.A., Luxembourg | 10895 | Video-World, S.à r.l., Luxembourg | 10883 |
| Lipidgen S.A., Luxembourg | 10896 | Video-World, S.à r.l., Luxembourg | 10882 |

RIKAM HOLDING, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
H. R. Luxembourg B 42.659.

—
Der Verwaltungsrat der oben genannten Gesellschaft hat am 25. Oktober 2002 einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

- Der Hauptsitz wird verlegt von 6-12, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg mit sofortiger Wirkung.

Luxembourg, den 15. Januar 2003.

Für gleichlautenden Auszug

RIKAM HOLDING, Société Anonyme

F. Sassel / R. Zimmer

Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 26, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(08117/664/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

FIPACO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 70.337.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 8 janvier 2003 que:

Délibération

Le Conseil d'administration procède à la nomination de Monsieur Jean-Luc Jourdan, directeur de société, demeurant à Neuhaeusgen aux fonctions d'Administrateur-délégué, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires, pour un terme allant jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour modification

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2003, vol. 579, fol. 47, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08448/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2003.

JUBILAEUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 71.890.

—
Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 24 janvier 2003, vol. 579, fol. 45, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2003.

(08449/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2003.

LUX CAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 70.104.

—
Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 24 janvier 2003, vol. 579, fol. 45, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2003.

(08450/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2003.

ENVOY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 35.338.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 38, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2003.

FIDUPAR

Signatures

(08461/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2003.

DENEB HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 14.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 38, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2003.

FIDUPAR

Signature

(08462/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2003.

RANCOIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.096.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000 enregistrés à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 20, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2003.

Pour RANCOIS HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

G. Birchen

Administrateur

(08548/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2003.

RANCOIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.096.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 12 décembre 2002, les mandats des administrateurs Monsieur Edward Bruin, maître en droit, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Monsieur Gérard Birchen, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Madame Marie-José Reyter, employée privée, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice se terminant au 31 décembre 2001.

Le mandat du Commissaire aux comptes

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice se terminant au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour RANCOIS HOLDING S.A.

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 20, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08549/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2003.

ARTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 60.952.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 décembre 2002, enregistré à Luxembourg le 30 décembre 2002, volume 138S, folio 11, case 1, que la société ARTEL S.A. a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2003.

(08600/211/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2003.

SOCFINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 37.292.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2002, enregistré à Luxembourg le 6 janvier 2003, volume 16CS, folio 43, case 12, que la société SOCFINANCE S.A. a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2003.

(08601/211/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2003.

TRESURE ISLANDS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 80.010.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 décembre 2002, enregistré à Luxembourg le 30 décembre 2002, volume 138S, folio 11, case 3, que la société TRESURE ISLANDS S.A. a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2003.

(08602/211/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2003.

THOMAS & PIRON (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf.
R. C. Luxembourg B 33.073.

—
L'an deux mille deux, le seize décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme THOMAS & PIRON (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Senningerberg, constituée suivant acte notarié en date du 16 février 1990, publié au Mémorial Recueil Spécial C numéro 306 du 31 août 1990, et dont les statuts furent modifiés suivant actes du notaire instrumentant, en date du 12 janvier 1996, publié au Mémorial, Recueil C numéro 223 du 3 mai 1996 et en date du 1^{er} octobre 1997, publié au Mémorial, Recueil C numéro 45 du 21 janvier 1998. Le capital social a été converti en euro suivant une décision de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 17 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil C numéro 24 du 5 janvier 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe Boulard, employé privé, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Myriam Schmit, employée privée, demeurant à Kehlen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Elargissement de l'objet social et modification afférente de l'article 4 des statuts.

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide d'élargir l'objet social de sorte que l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société effectuera pour son compte et pour le compte de tiers tous travaux de construction, de démolition ou de transformation de tous biens immeubles à usage privé ou public, toutes activités de promoteur et de coordinateur responsable des travaux dont question, et généralement tout ce qui se rapporte directement ou indirectement à cet objet. Elle aura également pour objet la mise en valeur, l'achat, la vente, l'échange, la location, la gestion, le lotissement de tous biens immeubles bâtis ou non.

En particulier, la société pourra exercer les métiers d'entrepreneur de construction, d'installateur de chauffage, de ventilation et de climatisation, d'installateur sanitaire, de menuisier, de couvreur, de carreleur et de charpentier.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Boulard, M. Schmit, A. Braquet, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 16CS, fol. 32, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 17 janvier 2003.

G. Lecuit.

(08569/220/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2003.

THOMAS & PIRON (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf.

R. C. Luxembourg B 33.073.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 17 janvier 2003.

G. Lecuit.

(08570/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2003.

RESOURCE SHIPPING & SHIPMANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1950 Luxembourg, 2, rue Auguste Lumière.
R. C. Luxembourg B 48.423.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2003, vol. 579, fol. 43, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2003.

Signature.

(08603/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2003.

RESOURCE SHIPPING & SHIPMANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1950 Luxembourg, 2, rue Auguste Lumière.
R. C. Luxembourg B 48.423.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société anonyme RESOURCE SHIPPING & SHIPMANAGEMENT S.A., tenue à Luxembourg, 2, rue Auguste Lumière, le 24 janvier 2003 que en unanimité:

- Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2000
- Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2000
- Présentation et approbation des bilans et comptes de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2000
- Affectation du résultat
- Décharge est donnée aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes
- Approbation de la décision de ne pas liquider la société
- Divers

Pour extrait conforme

Pour la société

RESOURCE SHIPPING & SHIPMANAGEMENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2003, vol. 579, fol. 43, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Releveur ff. (signé): Signature.

(08604/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2003.

RESOURCE SHIPPING & SHIPMANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1950 Luxembourg, 2, rue Auguste Lumière.
R. C. Luxembourg B 48.423.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2003, vol. 579, fol. 43, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2003.

Signature.

(08605/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2003.

RESOURCE SHIPPING & SHIPMANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1950 Luxembourg, 2, rue Auguste Lumière.
R. C. Luxembourg B 48.423.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société anonyme RESOURCE SHIPPING & SHIPMANAGEMENT S.A., tenue à Luxembourg, 2, rue Auguste Lumière, le 24 janvier 2003 que en unanimité:

- Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2001
- Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2001
- Présentation et approbation des bilans et comptes de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2001
- Affectation du résultat
- Décharge est donnée aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes
- Approbation de la décision de ne pas liquider la société

- Divers

Pour extrait conforme

Pour la société

RESOURCE SHIPPING & SHIPMANAGEMENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2003, vol. 579, fol. 43, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(08606/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2003.

RESOURCE SHIPPING & SHIPMANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1950 Luxembourg, 2, rue Auguste Lumière.

R. C. Luxembourg B 48.423.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2003, vol. 579, fol. 43, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2003.

Signature.

(08607/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2003.

RESOURCE SHIPPING & SHIPMANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1950 Luxembourg, 2, rue Auguste Lumière.

R. C. Luxembourg B 48.423.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société anonyme RESOURCE SHIPPING & SHIPMANAGEMENT S.A., tenue à Luxembourg, 2, rue Auguste Lumière, le 24 janvier 2003 que en unanimité:

- Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2002
- Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2002
- Présentation et approbation des bilans et comptes de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2002
- Affectation du résultat
- Décharge est donnée aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes
- Approbation de la décision de ne pas liquider la société
- Divers

Pour extrait conforme

Pour la société

RESOURCE SHIPPING & SHIPMANAGEMENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2003, vol. 579, fol. 43, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(08608/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2003.

**CEFIN (HOLDING), CENTRAL EUROPE FINANCE (HOLDING) S.A., Société Anonyme,
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 69.868.

L'an deux mille deux, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CENTRAL EUROPE FINANCE (HOLDING) S.A., en abrégé CEFIN (HOLDING) S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 69.868, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 mai 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 571 du 24 juillet 1999 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 349 du 4 mars 2002.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures quarante-cinq sous la présidence de Madame Nicole Hénoumont, employée privée, demeurant à Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luis Mendonça-Teixeira, employé privé, demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Changement de l'objet social de la société en soparfi avec effet au 31 décembre 2002, l'article 4 aura la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

- Modification subséquente de l'article 4 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide d'abandonner le statut de société holding et de changer l'objet social de la société avec effet au 31 décembre 2002.

En conséquence l'article 4 des statuts est modifié et aura la teneur suivante à partir du 31 décembre 2002:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Hénoumont, A. Siebenaler, L. Mendonça-Teixeira et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 15CS, fol. 76, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2003.

F. Baden.

(08704/200/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

CEFIN (HOLDING), CENTRAL EUROPE FINANCE (HOLDING) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 69.868.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2003.

F. Baden.

(08705/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

MALEN, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 77.779.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg le 10 janvier 2003, volume 16CS, folio 48, case 2, que la société MALEN a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2003.

(08609/211/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2003.

PERCONSULT INTERNATIONAL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 40.759.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2002, enregistré à Luxembourg le 6 janvier 2003, volume 16CS, folio 43, case 1, que la société PERCONSULT INTERNATIONAL S.A.H. a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2003.

(08610/211/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2003.

AVACO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 27.235.

—
The balance sheet and profit and loss account as at June 30, 2001 recorded in Luxembourg, on 20 January 2003, vol. 579, fol. 20, case 3, have been deposited at the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on 29 January 2003.

For the purpose of publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, on 28 January 2003.

For AVACO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

H. de Graaf

Director

(08650/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

AVACO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 27.235.

—
The balance sheet and profit and loss account as at June 30, 2002 recorded in Luxembourg, on 20 January 2003, vol. 579, fol. 20, case 3, have been deposited at the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on 29 January 2003.

For the purpose of publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, on 28 January 2003.

For AVACO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

H. de Graaf

Director

(08649/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

FINASA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 85.393.

In the year two thousand and two, on the thirtieth day of December.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of FINASA HOLDING S.A., a société anonyme (hereafter the «Company») having its registered office in Luxembourg, (R. C. Luxembourg B 85.393), incorporated pursuant to a deed of notary Maître Réginald Neuman on December 27th, 2001, published in the Mémorial C, Recueil number 175 of January 31st, 2002.

The meeting was opened at 9.00 o'clock with Mr Peter W. Gerrard, Directeur Général, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Robert J. Duncan, Directeur, residing in Luxembourg. The meeting elected as scrutineer, Mr Richard Prommenschenkel, Fondé de Pouvoir, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

1. To put the Company into liquidation.
2. To appoint a liquidator.

II. - That the shareholder represented, the proxy of the represented shareholder and the number of his shares are shown on an attendance list, this attendance list, signed by the proxy of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholder, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - As appears from the attendance list all shares in circulation are present or represented at the present Extraordinary General Meeting and the holder thereof has waived any prior notice requirement set forth by the Articles of Incorporation of the Company.

IV. - That the General Meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to resolve the liquidation of the Company.

Second resolution

The meeting appoints as liquidator:

Peter Gerrard, directeur général, residing at 3B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

The largest powers and especially those determined by articles 144 and following of the law of 10th August, 1915 on commercial companies are granted to the liquidator by the general meeting of the shareholders. The liquidator may execute the acts and operations specified by article 145 without any special authorisation of the general meeting even in the case it is normally required by law.

The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.

He may, under his own responsibility, delegate for certain determined operations, the whole or part of his powers to one or more proxies.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their names, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'actionnaire de la société FINASA HOLDING S.A., une société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg (R. C. Luxembourg B 85.393), (ci-après la «Compagnie») constituée suivant acte reçu par Maître Réginald Neuman, en date du 27 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 175 date du 31 janvier 2002.

L'assemblée est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Peter W. Gerrard, Directeur Général, demeurant à Luxembourg

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Robert J. Duncan, Directeur, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Richard Prommenschenkel, Fondé de Pouvoir, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la Compagnie.
2. Nomination d'un liquidateur.

II. Que l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III. Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire et que le détenteur de ces actions a dispensé la Compagnie de toute obligation de notification préalable prévue dans les statuts.

IV. Que l'Assemblée Générale est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la Compagnie.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Peter Gerrard, directeur général, de résidence au 3B, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, spécialement ceux prévus aux articles 144 (telle que modifiée) de la loi sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Compagnie.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise et suivie d'une version française, à la requête des personnes comparantes, et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. W. Gerrard, R. J. Duncan, R. Prommenschenkel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2003, vol. 16CS, fol. 44, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

J. Elvinger.

(08611/211/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2003.

AREA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 78.976.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2001 a ratifié la décision du Conseil d'Administration du 9 avril 2001 de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Alexis Berryer en remplacement de Monsieur Jean-Paul Rosen.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

Monsieur Alexis Berryer, licencié en sciences commerciales et financières, 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

Monsieur Edward Bruin, maître en droit, 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

Monsieur Gérard Birchen, employé privé, 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2002.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X septembre, L-2551 Luxembourg

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2002.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2002 a ratifié la décision du Conseil d'Administration du 17 décembre 2001 de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Elisa Amedeo en remplacement de Monsieur Alexis Berryer.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

Madame Elisa Amedeo, licenciée en droit, 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

Monsieur Edward Bruin, maître en droit, 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

Monsieur Gérard Birchen, employé privé, 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X septembre, L-2551 Luxembourg

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 20 décembre 2002 a ratifié la décision du Conseil d'Administration du 25 octobre 2002 de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A. en remplacement de Madame Elisa Amedeo.

Lors de cette même Assemblée, le mandat de l'administrateur:

MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003.

A la suite de cette Assemblée Générale Ordinaire, le siège social de la société a été transféré du 12, avenue Monterey au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour AREA S.A.

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 20, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08651/029/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

AREA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 78.976.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 20, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2003.

Pour AREA S.A., Société Anonyme

G. Birchen

Administrateur

(08652/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

COMFILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6117 Junglinster, 11A, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 68.171.

L'an deux mille trois, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMFILUX S.A., ayant son siège social à Junglinster, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 30 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 9 avril 1999, numéro 249.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur André Kayser, commerçant, demeurant à Imbringen.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Gaby Weber-Kettel, employée privée, demeurant à Mersch.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jean-Paul Kieffer, expert-comptable, demeurant à F-Veymerange.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les cent vingt-cinq (125) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Suppression de la valeur nominale des actions.
- 2.- Conversion de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en euro.
- 3.- Augmentation du capital social à concurrence de trente et un mille cinq cent treize euro et trente et un cents (31.513,31 EUR) pour le porter de son montant, après conversion, de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euro et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) à soixante-deux mille cinq cents euro (62.500.- EUR) par versement en espèces.
- 4.- Fixation de la valeur nominale à deux cent cinquante euro (250,- EUR) par action.
- 5.- Modification du premier alinéa de l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec ce qui précède
- 6.- Acceptation de la démission de Monsieur Joseph Legros comme administrateur de la société et nomination d'un nouveau administrateur.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise du capital social de francs luxembourgeois en euro au cours de 40,3399 LUF pour 1,- EUR de façon à ce que le capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) soit établi à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euro et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente et un mille cinq cent treize euro et trente et un cents (31.513,31 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euro et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) à soixante-deux mille cinq cents euros (62.500,- EUR), par la création et l'émission de cent vingt-cinq (125) actions nouvelles.

Les cent vingt-cinq (125) actions nouvelles sont souscrites par SAFRALUX S.A., ayant son siège social à L-6117 Junglinster, 11A, rue de la Gare,

ici représentée par son administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle, Monsieur André Kayser, pré-nommé.

L'augmentation de capital est entièrement libérée par apport en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille cinq cent treize euro et trente et un cents (31.513,31 EUR) se trouve à la disposition de la société, preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentaire.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier la valeur nominale des actions de façon à ce que le capital social de soixante-deux mille cinq cents euro (62.500,- EUR) soit représenté par deux cent cinquante (250) actions de deux cent cinquante euro (250,- EUR) chacune.

Cinquième résolution

Suite aux modifications qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à soixante-deux mille cinq cents euro (62.500,- EUR) représenté par deux cent cinquante (250) actions de deux cent cinquante euro (250,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

Cinquième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Joseph Legros comme administrateur et elle lui donne pleine et entière décharge.

L'assemblée nomme comme nouvel administrateur:

- Monsieur Jean-Paul Kieffer, expert-comptable, demeurant à F-57100 Thionville, 15, rue des Jardins Fleuris.

Son mandat expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2004.

L'assemblée donne au conseil d'administration le pouvoir de nommer Monsieur Jean-Paul Kieffer, pré-nommé, administrateur-délégué supplémentaire, avec pouvoir de signature individuelle.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève approximativement à mille euro (1.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Kayser, G. Kettel, J.P. Kieffer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 janvier 2003, vol. 423, fol. 57, case 3. – Reçu 315,13 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 janvier 2003.

H. Hellinckx.

(08584/242/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2003.

COMFILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6117 Junglinster, 11A, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 68.171.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 janvier 2003.

H. Hellinckx.

(08585/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2003.

BENVEST S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 55.338.

—
Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 2001, les mandats des administrateurs: Monsieur Dirk Van Reeth, licencié en droit, 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Madame Isabelle Wieme, licenciée en sciences économiques, 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Madame Francine Herkes, employée privée, 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2002. Le mandat du Commissaire aux comptes: COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2002.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 avril 2002, les mandats des administrateurs: Monsieur Dirk Van Reeth, licencié en droit, 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Madame Isabelle Wieme, licenciée en sciences économiques, 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Madame Francine Herkes, employée privée, 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003. Le mandat du Commissaire aux comptes: COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 19 décembre 2002 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A. en remplacement de Madame Francine Herkes.

Lors de cette même Assemblée, le mandat de l'administrateur: MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003.

Luxembourg, le 19 décembre 2002.

Pour BENVEST S.A.

I. Wieme

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 20, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08656/029/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

BENVEST S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 55.338.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 20, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2003.

Pour BENVEST S.A., Société Anonyme Holding

I. Wieme

Administrateur

(08657/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

CALECHE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 83.996.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 20, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2003.

Pour CALECHE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

M. Dargaa

Administrateur

(08648/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

JMH CONSTRUCTION CHEMICALS LUXEMBOURG, S.à r.l.,**Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

STATUTES

In the year two thousand two, on the eighteenth of December.

Before Us, Maître Marc Lecuit, notary residing in Redange/Attert, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, to whom remains the present deed.

There appeared:

JMH (UK) LIMITED, a company with registered office at Broadwalk House, Appold Street 5, London EC2A 2HA, United Kingdom,

here represented by Ms Stéphanie Colson, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on the December 10, 2002.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name JMH CONSTRUCTION CHEMICALS LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five euro (125.- EUR) each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his share holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2003.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager or in case of plurality of managers, the board of managers, may decide to pay interim dividends with strict respect of the law of August 10th 1915 concerning commercial companies.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

Thereupon, JMH (UK) LIMITED, the appearing party, represented as stated here above, has declared to subscribe for the 100 shares and to have them fully paid-up in cash, so the amount of 12,500.- EUR is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty euro (1,250.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered by the following manager:
Mr Dirk C. Oppelaar, lawyer, residing at 62, rue de Reckenthal, L-2410 Luxembourg;
- 2) The address of the corporation is fixed at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange/Attert, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

JMH (UK) LIMITED, une société ayant son siège social à Broadwalk House, Appold Street 5, London EC2A 2HA, Royaume-Uni,

ici représentée par Mademoiselle Stéphanie Colson, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 10 décembre 2002.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: JMH CONSTRUCTION CHEMICALS LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, toutes soucrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2003.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou en cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires, en respect strict de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

C'est ainsi que JMH (UK) LIMITED, la partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré souscrire les 100 parts sociales et les libérer entièrement par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

Monsieur Dirk C. Oppelaar, juriste, résidant à 62, rue de Reckenthal, L-2410 Luxembourg;

2) L'adresse de la Société est fixé à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Colson, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 16CS, fol. 33, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff.(signé): Kerger.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 20 janvier 2003.

G. Lecuit.

(08554/220/242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2003.

TP CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-2161 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

—
STATUTES

In the year two thousand two, on the twentieth of December.
Before us Maître Gérard Lecuit, notary, residing at Hesperange.

There appeared:

1. Mr Patrik Axelsson, company director, residing in Banèrgatan 5, 11456 Stockholm, Sweden,
 2. Mr Thomas Von Otter, company director, residing in 25 Pilvägen, 18157 Lidingö, Sweden,
- both here represented by Mrs. Monique Juncker, private employee, with professional address in L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, by virtue of two proxies established on December 18, 2002.

The said proxies, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Those appearing, voting under their given authority, announced the formation by them of a company of limited liability, governed by the relevant law and present articles.

Art. 1. There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period to run from this day.

Art. 4. The company will assume the name TP CAPITAL, S.à r.l., a company with limited liability.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The managers may establish branches and subsidiaries both in the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign countries.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of one hundred and twenty-five Euro (125.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering companies.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The company's shares are freely transferable between partners. They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners. In dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than two thirds the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the company's share capital.

Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December. The first financial year commences this day and ends on December 31st, 2003.

Art. 17. Each year on December 31st, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital.

The balance may be used freely by the partners.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles.

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (companies act of 18 september 1933) are satisfied.

Subscription - Payment

The shares have been subscribed as follows:

| | |
|--|-----|
| 1. Mr Patrik Axelsson, prenamed, fifty shares | 50 |
| 2. Mr Thomas Von Otter, prenamed, fifty shares | 50 |
| Total: one hundred shares | 100 |

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand Euro (1,000.- EUR).

Extraordinary general meeting

The partners representing the whole of the company's share capital have forthwith unanimously carried the following resolutions:

- 1) The registered office is established in L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
- 2) The number of managers is fixed at three.
- 3) The meeting appoints as managers of the company for an unlimited period:

- Mrs. Monique Juncker, prenamed,

- Mrs. Isabelle Wieme, licenciée en sciences économiques, with professional address in L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal,

- MONTEREY SERVICES S.A., having its registered office at L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

The managers have the most extensive powers to act on behalf of the company in all circumstances and to authorise acts and activities relating to the company's objectives by the jointly signature of two managers.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. Monsieur Patrik Axelsson, administrateur de société, demeurant à Banèrgatan 5, 11456 Stockholm, Suède,

2. Monsieur Thomas Von Otter, administrateur de société, demeurant à 25 Pilvägen, 18157 Lidingö, Suède,

les deux ici représentés par Madame Monique Juncker, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 18 décembre 2002.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Art. 4. La société prend la dénomination de TP CAPITAL, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus des 2/3 du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2003.

Art. 17. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Souscription - Libération

Les parts ont été souscrites comme suit:

| | |
|--|------------|
| 1. Monsieur Patrik Axelsson, prénommé, cinquante parts sociales | 50 |
| 2. Monsieur Thomas Von Otter, prénommé, cinquante parts sociales | 50 |
| Total: cent parts sociales | <u>100</u> |

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de sa constitution est évalué à mille Euros (1.000.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

2. Le nombre des gérants est fixé à trois.

3. L'assemblée désigne comme gérants pour une durée indéterminée:

- Madame Monique Juncker, prénommée,

- Madame Isabelle Wieme, licenciée en sciences économiques, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal,

- MONTEREY SERVICES S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

La durée de leur mandat est illimitée et ils ont le pouvoir d'engager la société par la signature conjointe de deux gérants.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Juncker, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 138S, fol. 2, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 23 janvier 2003.

G. Lecuit.

(08551/220/212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2003.

JI CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

—
STATUTES

In the year two thousand two, on the twentieth of December.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

Mr Johan Ihrfelt, company director, residing in 5 Alba Place, GB-W11 1LQ London,
here represented by Mrs. Monique Juncker, private employee, with professional address in L-2449 Luxembourg, 59,
boulevard Royal,

by virtue of a proxy established on December 17, 2002.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as there above mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name JI CAPITAL, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of one hundred and twenty-five Euro (125.- EUR) each.

The share quotas have been subscribed by Mr Johan Ihrfelt, prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the jointly signature of two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2003.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5 %) of the net profits of the Com-

pany is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10 %) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand Euro (1.000.- EUR).

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by three managers:

- Mrs. Monique Juncker, prenamed,

- Mrs. Isabelle Wieme, licenciée en sciences économiques, with professional address in L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal,

- MONTEREY SERVICES S.A., having its registered office at L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

The duration of their mandates is unlimited and the Company shall be bound by the jointly signature of two members of the board of managers.

2) The address of the corporation is in L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Johan Ihrfelt, administrateur de société, demeurant à 5 Alba Place, GB-W11 1LQ Londres,

ici représentée par Madame Monique Juncker, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 décembre 2002.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination JI CAPITAL, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par Monsieur Johan Ihrfelt, prénommé, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2003.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille Euros (1.000,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par trois gérants:

- Madame Monique Juncker, prénommée,
- Madame Isabelle Wieme, licenciée en sciences économiques, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal,
- MONTEREY SERVICES S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

La durée de leur mandat est illimitée et ils ont le pouvoir d'engager la société par la signature conjointe de deux gérants.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Juncker, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 138S, fol. 2, case 6. – Reçu 125 Euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 23 janvier 2003.

G. Lecuit.

(08552/220/226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2003.

SERVAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 71.725.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le douze décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Reinald Loutsch, sous-directeur, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de EUROFIN LIMITED, avec siège social à PO Box 472, St Peter's House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, GY1 6AX, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 décembre 2002.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société SERVAFIN S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 septembre 1999, publié au Mémorial, Recueil C numéro 910 du 1^{er} décembre 1999,
- que le capital social de la société s'élève actuellement à cent treize mille euro (113.000,- EUR) représenté par cent treize (113) actions de mille euro (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérées;
- que EUROFIN LIMITED, étant devenue seule propriétaire des actions dont il s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme SERVAFIN S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;
- que EUROFIN LIMITED, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société SERVAFIN S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;

* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société SERVAFIN S.A. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Loutsch, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 15CS, fol. 57, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 15 janvier 2003.

G. Lecuit.

(08577/220/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2003.

FIFTY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 65.443.

DISSOLUTION

In the year two thousand two, on the twelfth of December.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

There appeared:

DORINT HOLDING S.A., having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, here represented by two of its directors:

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, itself represented by Mrs Marjolijne Droogleever Fortuyn, private employee, residing in L-5322 Contern, and Mr Patrick Van Denzen, private employee, residing in Howald, acting in their capacity as proxyholders A,

- MUTUA (LUXEMBOURG) S.A, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, itself represented by Mrs Marjolijne Droogleever Fortuyn, prenamed, and Mr Patrick Van Denzen, prenamed, acting in their capacity as proxyholders A.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation FIFTY HOLDING S.A., having its principal office in Luxembourg, has been incorporated pursuant to by a notarial deed, on July 16, 1998, published in the Mémorial, Recueil C no 713 of October 2, 1998. The articles of incorporation have been modified by notarial deeds on September 8, 1998, published in the Mémorial, Recueil C no 849 of November 23, 1998, and on December 30, 1999, published in the Mémorial, Recueil C number 232 of March 27, 2000 and by a deed of the undersigned notary on July 8, 2002, published in the Mémorial, Recueil C number 1452 of October 8, 2002.

- that the capital of the corporation FIFTY HOLDING S.A. is fixed at one hundred and forty-five thousand euro (145.000.- EUR) represented by three thousand six hundred and twenty-five (3,625) shares with a par value of forty euro (40.- EUR) each, fully paid;

- that DORINT HOLDING S.A. has become owner of the shares and has decided to dissolve the company FIFTY HOLDING S.A. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that DORINT HOLDING S.A., being sole owner of the shares and liquidator of FIFTY HOLDING S.A., declares:

* that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;

* that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

* regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

with the result that the liquidation of FIFTY HOLDING S.A. is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the directors and the statutory auditor of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

- that FIDES (LUXEMBOURG) S.A. is authorised in the name on behalf of the shareholder DORINT HOLDING S.A. to file any tax declaration, notice to the trade register and any other documents necessary or useful with respect to the liquidation.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le douze décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

DORINT HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, ici représentée par deux de ses administrateurs:

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, elle-même représentée par Madame Marjolijne Droogleever Fortuyn, employée privée, demeurant à L-5322 Contern, et Monsieur Patrick Van Denzen, employé privé, demeurant à Howald, agissant en leur qualité de fondés de pouvoir A,

- MUTUA (LUXEMBOURG) S.A, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, elle-même représentée par Madame Marjolijne Droogleever Fortuyn, prénommée et Monsieur Patrick Van Denzen, prénommé, agissant en leur qualité de fondés de pouvoir A.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société FIFTY HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte notarié en date du 16 juillet 1998, publié au Mémorial Recueil C numéro 713 du 2 octobre 1998. Les statuts ont été modifiés suivant actes notariés, en date du 8 septembre 1998, publié au Mémorial, Recueil C numéro 849 du 23 novembre 1998 et en

date du 30 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil C numéro 232 du 27 mars 2000 et suivant acte du notaire instrumentant, en date du 8 juillet 2002, publié au Mémorial, Recueil C numéro 1452 du 8 octobre 2002;

- que le capital social de la société FIFTY HOLDING S.A. s'élève actuellement à cent quarante-cinq mille euros (145.000,- EUR) représenté par trois mille six cent vingt-cinq (3.625) actions d'une valeur nominale de quarante euros (40,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que DORINT HOLDING S.A., étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme FIFTY HOLDING S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que DORINT HOLDING S.A., agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société FIFTY HOLDING S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;

* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société FIFTY HOLDING S.A. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy;

- que FIDES (LUXEMBOURG) S.A. est autorisé au nom de l'actionnaire DORINT HOLDING S.A. à classer toute déclaration d'impôts, notification au registre de commerce, et tout autre document utile ou nécessaire à ladite dissolution.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires du comparant, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Droogleever Fortuyn, P. Van Denzen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 1375, fol. 58, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 15 janvier 2003.

G. Lecuit.

(08574/220/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2003.

BIOTELGY VC S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

STATUTES

In the year two thousand two, on the twentieth of December.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared the following:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,

here represented by Miss Karine Vautrin, lawyer, residing in Hettange (France) and Mr Ronald Chamielec, accountant, residing in Lexy (France), acting jointly in their respective qualities of proxy holders A,

2. T.C.G. GESTION S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,

here represented by Miss Karine Vautrin, prenamed and Mr Ronald Chamielec, prenamed, acting jointly in their respective qualities of proxy holders A,

Such appearing parties, acting in the here above stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of BIOTELGY VC S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders. Such proxy holder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be re elected and removed at any time.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Monday of June at 11.00 a.m. and the first time in the year 2004.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2003.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

| | |
|---|------------|
| 1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, one hundred and fifty-five shares | 155 |
| 2. T.C.G. GESTION S.A., prenamed, one hundred and fifty-five shares. | 155 |
| Total: three hundred and ten shares | <u>310</u> |

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand nine hundred euro (1,900.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2008:
 - a) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed,
 - b) T.C.G. GESTION S.A., prenamed,
 - c) CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., having its registered in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2008:
 - C.A.S. SERVICES S.A., having its registered office in Luxembourg.
- 4.- The registered office of the company is established in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
- 5.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

Meeting of the board of directors

According to the powers granted, the members of the board, duly present or represented, and accepting their nomination, have immediately thereafter proceeded to appoint by unanimous vote, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, as managing director to bind the company by its individual signature for matters of daily management.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,

ici représentée par Mademoiselle Karine Vautrin, juriste, demeurant à Hettange (France), et Monsieur Ronald Chamielec, comptable, demeurant à Lexy (France), agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A.

2. T.C.G. GESTION S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, ici représentée par Mademoiselle Karine Vautrin, prénommée, et Monsieur Ronald Chamielec, prénommé, agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BIOTELGY VC S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures et pour la première fois en 2004.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2003.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

| | |
|---|-----|
| 1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions | 155 |
| 2. T.C.G. GESTION S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions | 155 |
| Total: trois cent dix actions | 310 |

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille neuf cents euros (1.900,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2008:
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée,
 - T.C.G. GESTION S.A., préqualifiée,
 - CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2008: C.A.S. SERVICES S.A., ayant son siège social à Luxembourg.
- 4.- Le siège social de la société est fixé à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
- 5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, comme administrateur-délégué pour engager la société par sa seule signature pour les matières de gestion journalière.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Vautrin, R. Chamielec, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 138S, fol. 1, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 22 janvier 2003.

G. Lecuit.

(08553/220/292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2003.

MARKANT-LUX S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6117 Junglinster, 11A, rue de la Gare.

H. R. Luxemburg B 70.512.

Im Jahre zweitausendunddrei, am vierzehnten Januar.

Vor Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitze in Mersch.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der MARKANT-LUX S.A., Gesellschaft mit Sitz zu Kehlen, die gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Georges d'Huart, mit dem Amtssitze in Petingen, am 1. Juli 1999, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C vom 17. September 1999, Nummer 694.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr André Kayser, Geschäftsmann, wohnhaft in Imbringen.

Zum Schriftführer wird bestimmt Frau Gaby Weber-Kettel, Privatbeamtin, wohnhaft in Mersch.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herr Jean-Paul Kieffer, expert-comptable, wohnhaft in F-Veymerange.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

I.- Aus einer durch die Gesellschafter beziehungsweise deren Bevollmächtigten gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktionäre, so dass von den gesetzlich vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte.

II.- Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1.- Sitzverlegung der Gesellschaft von L-8287 Kehlen, Zone Industrielle nach L-6117 Junglinster, 11A, rue de la Gare.

2.- Streichung des Nominalwertes der Aktien.

3.- Umwandlung des Gesellschaftskapitals von Luxemburger Franken in Euro.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-8284 Kehlen, Zone Industrielle nach L-6117 Junglinster, 11A, rue de la Gare zu verlegen.

Artikel eins, Absatz zwei, erster Satz der Satzung erhält nun folgenden Wortlaut:

«**Art. 1. Absatz zwei, erster Satz.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Junglinster.»

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Nominalwert der Aktien zu streichen.

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschliesst das Gesellschaftskapital von Luxemburger Franken in Euro umzuwandeln, und zwar zum Kurs von 40,3399 LUF für 1,- EUR.

Das Gesellschaftskapital von einer Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (1.250.000,- LUF) wird umgewandelt in dreissigtausendneunhundertsechundachtzig Euro und neunundsechzig Cent (30.986,69 EUR).

Artikel drei der Satzung erhält nun folgenden Wortlaut:

«**Art. 3.** Das Gesellschaftskapital beträgt dreissigtausendneunhundertsechundachtzig Euro und neunundsechzig Cent (30.986,69 EUR), und ist eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien ohne Nennwert, vollständig eingezahlt.

Vorbehaltlich gegenteiliger Gesetzesbestimmungen lauten sämtliche Aktien auf den Inhaber.

Die Gesellschaft ist befugt mit Genehmigung der Generalversammlung der Aktionäre und unter den gesetzlichen Bestimmungen seine eigenen Aktien zurückzukaufen.»

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen in Mersch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Kayser, G. Kettel, J.P. Kieffer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 janvier 2003, vol. 423, fol. 57, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 27. Januar 2003.

H. Hellinckx.

(08582/242/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2003.

MARKANT-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6117 Junglinster, 11A, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 70.512.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 janvier 2003.

H. Hellinckx.

(08583/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2003.

VIDEO-WORLD, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1630 Luxembourg, 50, rue Glesener.

H. R. Luxemburg B 57.010.

Im Jahre zweitausendunddrei, am achten Januar.

Vor Notar Henri Hellinckx, im Amtssitze zu Mersch.

Ist erschienen:

Herr Franco Sportelli, Chemiker, wohnhaft in L-3249 Bettemburg, 1, rue de la Libération.

Welcher Komparent erklärt, auf Grund von Anteilsabtretungen unter Privatschrift, alleiniger Gesellschafter zu sein der Gesellschaft mit beschränkter Haftung VIDEO-WORLD, S.à r.l., mit Sitz zu Luxemburg.

Die Gesellschaft wurde gegründet laut Urkunde aufgenommen durch Notar Tom Metzler, mit dem Amtssitze zu Luxemburg-Bonneweg, am 18. November 1996, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C vom 14. Februar 1997, Nummer 69.

Die Satzung wurde zuletzt abgeändert unter Privatschrift (Umwandlung in Euro) am 21. Mai 2002, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C vom 3. September 2002, Nummer 1272.

Der Komparent ersuchte den Notar folgendes zu beurkunden:

Auf Grund der Anteilsabtretungen unter Privatschrift erhält die Gesellschaft den Statut einer Einmanngesellschaft und alle Anteile werden gehalten von Herrn Franco Sportelli, Chemiker, wohnhaft in L-3249 Bettemburg, 1, rue de la Libération.

Herr Franco Sportelli, tritt als Geschäftsführer zurück und ihm wird voller Entlast erteilt.

Zur neuen Geschäftsführerin auf unbestimmte Zeit wird ernannt:

Frau Maria-Luigia Sportelli, Privatbeamtin, wohnhaft in L-3249 Bettemburg, 1, rue de la Libération.

Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift der Geschäftsführerin vertreten.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Mersch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Komparent mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Sportelli, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 janvier 2003, vol. 423, fol. 56, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 27. Januar 2003.

H. Hellinckx.

(08578/242/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2003.

VIDEO-WORLD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 50, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 57.010.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2003.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 janvier 2003.

H. Hellinckx.

(08579/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2003.

LACORDAIRE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 10.621.

In the year two thousand two, on the twelfth of December.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of LACORDAIRE HOLDING S.A., a société anonyme holding, having its registered office in Luxembourg, constituted by a notarial deed, on November 23, 1972, published in the Mémorial Recueil Spécial C number 10 of January 17, 1973 and the articles of incorporation have been amended for the last time by a notarial deed on May 25, 2000, published in the Mémorial, Recueil C number 785 of October 26, 2000.

The meeting was opened by Mrs Marjolijne Droogleever Fortuyn, private employee, residing in Contern, being in the chair,

who appointed as secretary Mr Patrick van Denzen, private employee, residing in Howald.

The meeting elected as scrutineer Mrs Mariana Florea, private employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to wind up the company and to put the company in liquidation
2. Appointment of FIDES (LUXEMBOURG) S.A. as liquidator and determination of the powers of the liquidator.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides the anticipated dissolution of the company with effect as on this day.

Second resolution

The general meeting decides to put the company into liquidation and to appoint a liquidator, FIDES (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office in Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period he may determine.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le douze décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding LACORDAIRE HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié reçu en date du 23 novembre 1972, publié au Mémorial Recueil Spécial C numéro 10 du 17 janvier 1973, dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte notarié, en date du 25 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil C 785 du 26 octobre 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marjolijne Droogleever Fortuyn, employée privée, demeurant à Contern,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick van Denzen, employé privé, demeurant à Howald.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Mariana Florea, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Décision de dissoudre la société et de mettre la société en liquidation.
2. Nomination de FIDES (LUXEMBOURG) S.A. comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, FIDES (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Droogleever Fortuyn, P. van Denzen, M. Flora, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 137S, fol. 58, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 15 janvier 2003.

G. Lecuit.

(08575/220/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2003.

LAND OF ART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 77.005.

L'an deux mille deux, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LAND OF ART S.A., ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue, inscrite au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 77.005, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 3 juillet 2000, publié au Mémorial C de 2000 page 42988, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, prénommé, en date du 1^{er} août 2000, publié au Mémorial C numéro 36 du 19 janvier 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme Bach, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Christine Valette, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Joë Lemmer, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les six cents (600) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de trois cent soixante-dix-neuf mille euros (EUR 379.000,-) pour le porter de son montant actuel de six cent mille euros (EUR 600.000,-) à neuf cent soixante-dix-neuf mille euros (EUR 979.000,-), par la création et l'émission de trois cent soixante-dix-neuf (379) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Les actionnaires existants renoncent à toute souscription et l'augmentation est ainsi souscrite et libérée intégralement par CYCNUS LTD, QWERTY S.A., et Monsieur Luc Migliau et Monsieur Marco Migliau, par incorporation de créances.

3.- Modification subséquente de l'article cinq des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent soixante-dix-neuf mille euros (EUR 379.000,-) pour le porter de son montant actuel de six cent mille euros (EUR 600.000,-) à celui de neuf cent soixante-dix-neuf mille euros (EUR 979.000,-), par la création et l'émission de trois cent soixante-dix-neuf (379) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-), chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée après avoir constaté que les actionnaires existants ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de la totalité des trois cent soixante-dix-neuf (379) actions nouvelles les souscripteurs suivants:

- 1.- la société CYCNUS LTD, ayant son siège à 80, Broad Street, Monrovia, Liberia,
- 2.- la société QWERTY S.A., ayant son siège à Panama City, République de Panama, B.O. Box 871040, Zone 7.
- 3.- Monsieur Luc Migliau, demeurant à Vercelli (Italie), Piazza San Eusebia 2,
- 4.- Monsieur Marco Migliau, demeurant à Genova (Italie), Via Montallegro 12.

Intervention -Souscription - Libération

Est ensuite intervenu Monsieur Joë Lemmer, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte de

1.- la société CYCNUS LTD, prédésignée,

en vertu d'une procuration lui délivrée le 18 septembre 2002,

après avoir reçu lecture de tout ce qui précède, a déclaré avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société anonyme LAND OF ART S.A., et déclaré vouloir souscrire au nom et pour le compte de la société CYCNUS LTD, prédésignée, à deux cent une (201) actions nouvellement émises, ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, et a libéré intégralement les actions ainsi souscrites par incorporation au capital social d'un montant de deux cent un mille euros (EUR 201.000,-) d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant total de deux cent un mille quatre-vingt-cinq euros et quatre-vingt-trois cents (EUR 201.085,83), que la société CYCNUS LTD a sur la société LAND OF ART S.A., prédésignée.

2.- la société QWERTY S.A., prédésignée,

en vertu d'une procuration lui délivrée le 17 septembre 2002,

après avoir reçu lecture de tout ce qui précède, a déclaré avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société anonyme LAND OF ART S.A., et déclaré vouloir souscrire au nom et pour le compte de la société QWERTY S.A., prédésignée, à cent cinquante (150) actions nouvellement émises, ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, et a libéré intégralement les actions ainsi souscrites par incorporation au capital social d'un montant de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant total de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) que la société QWERTY S.A., prédésignée a sur la société LAND OF ART S.A., prédésignée;

3.- Monsieur Luca Migliau, prénommé,

en vertu d'une procuration lui délivrée le 25 septembre 2002,

après avoir reçu lecture de tout ce qui précède, a déclaré avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société anonyme LAND OF ART S.A., et déclaré vouloir souscrire au nom et pour le compte de Monsieur Luc Migliau, prénommé, à quatorze (14) actions nouvellement émises, ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, et a libéré intégralement les actions ainsi souscrites par incorporation au capital social d'un montant de quatorze mille (EUR 14.000,-) d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant total de soixante-treize mille huit cent soixante euros et trente cents (EUR 73.860,30) que Messieurs Luca et Marco les Migliau, ont sur la société LAND OF ART S.A., prédésignée;

4.- Monsieur Marco Migliau, prénommé,

en vertu d'une procuration lui délivrée le 25 septembre 2002,

après avoir reçu lecture de tout ce qui précède, a déclaré avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société anonyme LAND OF ART S.A., et déclaré vouloir souscrire au nom et pour le compte de Monsieur Luc Migliau, prénommé, à quatorze (14) actions nouvellement émises, ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, et a libéré intégralement les actions ainsi souscrites par incorporation au capital social d'un montant de quatorze mille (EUR 14.000,-) d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant total de soixante-treize mille huit cent soixante euros et trente cents (EUR 73.860,30) que Messieurs Luca et Marco les Migliau, ont sur la société LAND OF ART S.A., prédésignée.

Lesdits apports d'un montant total de trois cent soixante-dix-neuf mille euros (EUR 379.000,-) ont fait l'objet d'un rapport établi par la société ABAX AUDIT, S.à r.l., en date du 17 décembre 2002, lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés, conclut comme suit:

Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports qui correspond au moins aux 379 actions de valeur nominale EUR 100,- à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 17 décembre 2002.»

Le présent rapport, ainsi que les prédites procurations, après avoir été signés ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'augmentation de capital ci-avant décidée se trouvant ainsi réalisée, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social de la société est fixé à neuf cent soixante-dix-neuf mille euros (EUR 979.000,-), divisé en neuf cent soixante-dix-neuf (979) actions de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de vingt mille trois cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J. Bach, C. Valette, J. Lemmer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 3 janvier 2003, vol. 423, fol. 4, case 1. – Reçu 3.790 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 janvier 2003.

H. Hellinckx.

(08586/242/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2003.

LAND OF ART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 77.005.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 janvier 2003.

H. Hellinckx.

(08587/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2003.

LLL S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 75.202.

DISSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme en liquidation LLL S.A., qui a eu lieu en date du 30 décembre 2002 a donné décharge au liquidateur et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les livres et documents sociaux sont déposés auprès de et confiés à la garde de BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg pendant cinq ans.

Les créances non réclamées par des créanciers ou actionnaires de la société seront gardées pendant le délai légal à Luxembourg, auprès de BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 décembre 2002.

Pour LLL S.A. liquidée

TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 20, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08655/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

TUTTOGRATIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 80.521.

L'an deux mille deux, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TUTTOGRATIS S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R. C. Luxembourg section B numéro 80.521, constituée suivant acte reçu le 8 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 758 du 14 septembre 2001 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 5 avril 2001, publié au Mémorial C numéro 1013 du 15 novembre 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le Bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires ont été régulièrement convoqués à la présente assemblée par lettre recommandée en date du 13 décembre 2002.

II. Qu'il résulte de la liste de présence, établie et certifiée par les membres du Bureau que sur les 75.052 (soixante-quinze mille cinquante-deux) actions de EUR 2,- (deux euros) chacune, représentant la totalité des actions émises avec droit de vote du capital social de la Société d'un montant de EUR 150.104,- (cent cinquante mille cent quatre euros), seules 67.997 (soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept) actions sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, indiqués ci-après, sans convocation préalable, les actionnaires représentés à l'assemblée ayant décidé de se réunir après examen de l'ordre du jour.

La liste de présence, signée par les actionnaires représentés à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire, restera annexée au présent acte avec les procurations pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 8 des statuts afin de lui donner la teneur suivante: «L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre»;

2. Présentation et approbation des rapports de gestion du conseil d'Administration pour les comptes annuels au 28 février 2001 et 28 février 2002;

3. Présentation et approbation des rapports du commissaire aux comptes pour les comptes annuels au 28 février 2001 et 28 février 2002;

4. Présentation et approbation des bilans et des comptes de profits et pertes aux 28 février 2001 et 28 février 2002;

5. Affectation des résultats;

6. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;

7. Elections statutaires;

8. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts afin de lui donner la teneur suivante: «L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.»

Troisième résolution

L'Assemblée déclare avoir eu préalablement pris connaissance dans les délais impartis par la loi des rapports de gestion du conseil d'Administration pour les comptes annuels aux 28 février 2001 et 28 février 2002 et décide de les approuver sans réserves.

Quatrième résolution

L'Assemblée déclare avoir eu préalablement pris connaissance dans les délais impartis par la loi des rapports de gestion du commissaire aux comptes pour les comptes annuels aux 28 février 2001 et 28 février 2002 et décide de les approuver sans réserves.

Cinquième résolution

L'Assemblée déclare avoir eu préalablement pris connaissance dans les délais impartis par la loi des bilans et des comptes de profits et pertes aux 28 février 2001 et 28 février 2002 et décide de les approuver sans réserves.

Elle constate que l'exercice arrêté au 28 février 2001 s'est clôturé par une perte de EUR 2.964,10 (deux mille neuf cent soixante-quatre euros et dix cents).

Elle constate que le dernier exercice arrêté au 28 février 2002 s'est clôturé par une perte de EUR 98.891,17 (quatre-vingt-dix-huit mille huit cent quatre-vingt-onze euros et dix sept cents).

Sixième résolution

L'assemblée décide de procéder comme suit à l'affectation des résultats tels que résultant des comptes et bilan précités: report à nouveau des pertes dégagées au cours des deux exercices concernés.

Septième résolution

L'assemblée décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats respectifs à la date de ce jour.

Huitième résolution

L'assemblée décide de procéder aux nominations et renouvellements de mandats suivants:

Commissaire aux comptes:

Est nommée commissaire aux comptes: CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Conseil d'administration:

Le mandat des membres actuels du Conseil d'administration est renouvelé, sont donc nommés administrateurs:

Monsieur Dragan Jankovic

Monsieur Giovanni Stucchi

Monsieur Bruno Beernaerts

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute et ses annexes.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 138S, fol. 9, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2002.

J. Elvinger.

(08613/211/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2003.

TUTTOGRATIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 80.521.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 28 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(08614/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2003.

DIMENSIONAL STONE INTERNATIONAL S.A. (D.S.I.), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 42.573.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2002 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A. en remplacement de Madame Francine Herkes.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs

Monsieur Edward Bruin, maître en droit, 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

Monsieur Gérard Birchen, employé privé, 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003.

Le mandat du Commissaire aux comptes

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003.

Luxembourg, le 27 décembre 2002.

Pour DIMENSIONAL STONE INTERNATIONAL S.A. (D.S.I.)

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 20, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08653/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

DIMENSIONAL STONE INTERNATIONAL S.A. (D.S.I.), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.573.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 20, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2003.

Pour DIMENSIONAL STONE INTERNATIONAL S.A. (D.S.I.), Société Anonyme Holding

G. Birchen

Administrateur

(08654/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

TRILUD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 80.242.

L'an deux mille deux, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme TRILUD S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R. C. Luxembourg section B numéro 80.242, constituée suivant acte reçu le date du 22 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 685 du 28 août 2001 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 9 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 47 du 10 janvier 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, employé privé, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire, et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il résulte de la liste de présence, établie et certifiée par les membres du Bureau que toutes les 67.547 (soixante-sept mille cinq cent quarante-sept) actions de EUR 2,- (deux euros) chacune, représentant la totalité des actions émises avec droit de vote du capital social de la Société d'un montant de EUR 135.094,- (cent trente-cinq mille quatre-vingt-quatorze euros), sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, indiqués ci-après, sans convocation préalable, les actionnaires représentés à l'assemblée ayant décidé de se réunir après examen de l'ordre du jour.

La liste de présence, signée par les actionnaires représentés à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire, restera annexée au présent acte avec les procurations pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

III.

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 7 des statuts afin de lui donner la teneur suivante: «L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre»;

2. Présentation et approbation des rapports de gestion du conseil d'Administration pour les comptes annuels au 28 février 2001 et 28 février 2002;

3. Présentation et approbation des rapports du commissaire aux comptes pour les comptes annuels au 28 février 2001 et 28 février 2002;

4. Présentation et approbation des bilans et des comptes de profits et pertes aux 28 février 2001 et 28 février 2002;

5. Affectation des résultats;

6. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;

7. Elections statutaires;

8. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts afin de lui donner la teneur suivante: «L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.»

Troisième résolution

L'Assemblée déclare avoir préalablement pris connaissance dans les délais impartis par la loi des rapports de gestion du conseil d'Administration pour les comptes annuels aux 28 février 2001 et 28 février 2002 et décide de les approuver sans réserves.

Quatrième résolution

L'Assemblée déclare avoir préalablement pris connaissance dans les délais impartis par la loi des rapports de gestion du commissaire aux comptes pour les comptes annuels aux 28 février 2001 et 28 février 2002 et décide de les approuver sans réserves.

Cinquième résolution

L'Assemblée déclare avoir préalablement pris connaissance dans les délais impartis par la loi des bilans et des comptes de profits et pertes aux 28 février 2001 et 28 février 2002 et décide de les approuver sans réserves.

Elle constate que le dernier exercice s'est clôturé par une perte de 14.976,07 EUR.

Sixième résolution

L'assemblée décide de procéder comme suit à l'affectation des résultats tels que résultant des comptes et bilan précités:

Elle constate que l'exercice arrêté au 28 février 2001 s'est clôturé par une perte de EUR 832,02 (huit cent trente-deux euros et deux cents).

Elle constate que le dernier exercice arrêté au 28 février 2002 s'est clôturé par une perte de EUR 14.976,07 (quatorze mille neuf cent soixante-seize euros et sept cents).

Septième résolution

L'assemblée décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats respectifs à la date de ce jour.

Huitième résolution

L'assemblée décide de procéder à la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes:
CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., avec siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

Conseil d'administration:

Le mandat des membres actuels du Conseil d'administration est renouvelé, sont donc nommés administrateurs:

Monsieur Dragan Jankovic

Monsieur Giovanni Stucchi

Monsieur Bruno Beernaerts

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute et ses annexes.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 138S, fol. 10, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2003.

J. Elvinger.

(08615/211/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2003.

TRILUD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 80.242.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 28 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(08616/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2003.

DELTA ALBATROS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 83.889.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 2002, enregistrés à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 20, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2003.

Pour DELTA ALBATROS S.A., Société Anonyme

M. Dargaa

Administrateur

(08646/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

DELTA ALBATROS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 83.889.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 9 décembre 2002 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Edward Bruin, maître en droit, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Madame Elisa Amedeo. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice se terminant au 30 juin 2006.

Luxembourg, le 9 décembre 2002.

Pour DELTA ALBATROS S.A.

M. Dargaa

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 20, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08647/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

SAL. OPPENHEIM INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

Im Jahre zweitausendundzwei, den einunddreißigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft SAL. OPPENHEIM INTERNATIONAL S.A., mit Sitz in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten. Benannte Aktiengesellschaft wurde am 20. Dezember 2002 gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars, welche Urkunde noch nicht veröffentlicht wurde, gegründet.

Die Versammlung wurde um elf Uhr dreissig eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Harry Rosenbaum, Bankier, wohnhaft zu L-Luxembourg, welcher Herrn Stefan Justinger, Bankier, wohnhaft zu D-Langsur zum Schriftführer berufen hat.

Die Generalversammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Mirko von Restorff, Bankier, wohnhaft zu L-Bereldange.

Nachdem der Versammlungsvorstand ordnungsgemäß gebildet worden ist, ersucht der Vorsitzende den unterzeichneten Notar folgende Erklärungen zu beurkunden:

I. Daß die gegenwärtige Generalversammlung über folgende Tagesordnung zu befinden hat:

1.) Erhöhung des Aktienkapitals der Gesellschaft von seiner gegenwärtigen Höhe von einhunderttausend Euro (EUR 100.000,00) auf vierzig Millionen Euro (EUR 40.000.000,00) durch Ausgabe von 39.900 neuen Aktien mit einem Nennwert von eintausend Euro (EUR 1.000,00) pro Aktie.

2.) Zeichnung und Einzahlung der neuen Aktien

3.) Abänderung von Artikel 5 Absatz 1 der Satzung

II. Daß die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, sowie die Anzahl der von ihnen besessenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind, diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und den Vorstandsmitgliedern unterzeichnet und bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt um mit derselben formalisiert zu werden.

III. Daß sämtliche Aktien der Gesellschaft auf gegenwärtiger außerordentlichen Generalversammlung anwesend oder gültig vertreten sind und die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sich als ordnungsgemäß einberufen erkennen und erklären vorweg Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, so daß die förmliche Einberufung unterlassen werden konnte.

IV. Daß die gegenwärtige Versammlung sämtliche Aktien der Gesellschaft vertritt, ordnungsgemäß einberufen ist und in rechtsgültiger Weise über die Tagesordnung beraten kann.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt das Aktienkapital von seiner gegenwärtigen Höhe von einhunderttausend Euro (EUR 100.000,00) auf vierzig Millionen Euro (EUR 40.000.000,00) zu erhöhen, durch Ausgabe von neununddreissigtausendneuhundert (39.900) neuen Aktien mit einem Nennwert von eintausend Euro (EUR 1.000,00) pro Aktie.

Die Gesamtheit der neununddreissigtausendneuhundert (39.900) neuen Aktien wurde gezeichnet von SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. KGaA, mit Sitz in Unter Sachsenhausen 4, D-50667 Köln, vertreten durch Herrn Stefan Justinger, vorgeannt, gemäß privatschriftlicher Vollmacht ausgestellt in D-Köln, am 19. Dezember 2002, zu einem Gesamtpreis von dreihundervierundachtzig Millionen vierhunderttausend Euro (EUR 384.400.000,00) wovon:

* Neununddreissig Millionen neuhunderttausend Euro (EUR 39.900.000,00) dem Aktienkapital zugeteilt wurden;

* Dreihundertvierzig Millionen fünfhundertzehntausend Euro (EUR 340.510.000,00) als Ausgabeaufgeld gelten;

* Drei Millionen neuhundertneunzigtausend Euro (EUR 3.990.000,00) der gesetzlichen Rücklage zugeteilt wurden.

Einzahlung

Die neununddreissigtausendneuhundert (39.900) neu ausgegebenen Aktien wurden vollständig eingezahlt von SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. KGaA durch Einbringung der folgenden Gesellschaftsanteile:

* Einen (1) voll eingezahlten Geschäftsanteil mit einem Nennwert von sieben Millionen Euro (EUR 7.000.000,00) der OPPENHEIM KAPITALANLAGEGESELLSCHAFT mbH, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts,

mit Sitz in Unter Sachsenhausen 2, D-50667 Köln, entsprechend 100 % der Anteile der Gesellschaft, abgeschätzt auf neunundneunzig Millionen Euro (EUR 99.000.000,-).

* 5.534 Aktien mit einem Nennwert von eintausend Schweizer Franken (CHF 1.000,00) pro Aktie, der BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (SCHWEIZ) AG, einer Aktiengesellschaft schweizerischen Rechts, mit Sitz in Uraniastrasse 28, CH-8022 Zürich, entsprechend 86,47 % der Aktien der Gesellschaft, abgeschätzt auf einhundertsevenundvierzig Millionen neunhunderttausend Euro (EUR 147.900.000,-).

* Einen (1) voll eingezahlten Geschäftsanteil mit einem Nennwert von fünf Millionen zweihunderttausend Euro (EUR 5.200.000,00) der OPPENHEIM IMMOBILIEN-KAPITALANLAGEGESELLSCHAFT mbH, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts, mit Sitz in Marie-Curie-Strasse 6, D-65189 Wiesbaden, entsprechend 65% der Anteile der Gesellschaft, abgeschätzt auf einhundertvier Millionen Euro (EUR 104.000.000,-).

* Einen (1) voll eingezahlten Geschäftsanteil mit einem Nennwert von einhundertsevenundvierzigtausend Euro (EUR 147.000,00) sowie einen (1) voll eingezahlten Geschäftsanteil mit einem Nennwert von dreitausend Euro (EUR 3.000,00) der OPPENHEIM PRUMERICA FONDS TRUST, GmbH, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts, mit Sitz in Unter Sachsenhausen 4, D-50667 Köln, entsprechend 50 % des Kapitals der Gesellschaft, abgeschätzt auf neun Millionen fünfhunderttausend Euro (EUR 9.500.000,-).

* Zweihundertfünfzig (250) Anteile mit einem Nennwert von eintausend Euro (EUR 1.000,00) pro Anteil der OPPENHEIM PRUMERICA ASSET MANAGEMENT, S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung Luxemburger Rechts, mit Sitz in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, entsprechend 50 % der Anteile der Gesellschaft, abgeschätzt auf vierundzwanzig Millionen Euro (EUR 24.000.000,-).

Der Gesamtwert der Einbringung wurde von INTERAUDIT, S.à r.l., Wirtschaftsprüfer, mit Sitz in 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, gemäss der Artikel 32-1 und 26-1 des abgeänderten Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn geprüft.

Die Schlußfolgerung des Berichts, welcher am 23. Dezember 2002 ausgestellt wurde, lautet wie folgt:

«Auf der Grundlage unserer Prüfung kommen wir zu dem Ergebnis, dass der Wert der Sacheinlage mindestens dem Nennwert der 39.900 auszubehenden Aktien von je EUR 1.000 in Höhe von insgesamt EUR 39.900.000 zuzüglich des Agios in Höhe von EUR 340.510.000 der SAL. OPPENHEIM INTERNATIONAL S.A. entspricht. Zugleich wird die erforderliche gesetzliche Rücklage in Höhe von EUR 3.990.000 erbracht.»

Genannter Bericht bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt.

Die Übertragung der Anteile an den Deutschen und Schweizer Gesellschaften wurde am 30. Dezember 2002 durch eine notarielle Übertragungsurkunde belegt, welche in CH-Basel ausgestellt wurde. Eine Ausfertigung dieser Urkunde bleibt als Anlage beigefügt.

Desweiteren erklärt die Einbringende, vertreten durch ihren Bevollmächtigten, dass sie alleinige Besitzerin der eingebrachten Anteile ist, dass diese frei von Vorzugskaufrechten oder anderen Rechten sind, durch welche ein Dritter berechtigt sein könnte die Übertragung eines oder mehrerer Anteile zu verlangen, daß alle etwaige Genehmigungen die aus den jeweiligen Satzungen hervorgehen oder von anderswo nötig seien, eingenommen worden sind, sowie dass die Anteile ungepfändet und frei übertragbar sind.

Sollten weitere Formalitäten zur Übertragung der Anteile nötig sein, verpflichtet sich SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. KGaA, als Übertragende, alsbald möglich solche Massnahmen zu treffen und dem unterzeichneten Notar solch maßgebliche Belege vorzulegen, welche bezeugen, dass diese Massnahmen getroffen wurden.

Zweiter Beschluss

Folglich des Vorangehenden, beschließt die Generalversammlung Artikel 5 Absatz 1 der Satzung abzuändern, welcher künftig lautet:

«**Art. 5. Gesellschaftsvermögen.** Das Aktienkapital beträgt vierzig Millionen Euro (EUR 40.000.000,00) und ist in vierzigtausend (40.000) Aktien mit einem Nennwert von eintausend Euro (EUR 1.000,00) eingeteilt.»

Antrag auf Steuerbefreiung

Laut Artikel 4 Absatz 2 des Luxemburger Gesellschaftssteuergesetzes vom 29. Dezember 1971, erfolgt die Einbringung von Gesellschaftsanteilen, welche einen 65 prozentigen Anteil am Kapital der eingebrachten Gesellschaft überschreitet, steuerbefreit, vorausgesetzt einbringende und aufnehmende Gesellschaft haben ihren Sitz in einem Land der Europäischen Gemeinschaft. Aufgrund dessen beantragt die Gesellschaft eine Steuerbefreiung (exonération du droit d'apport) was die Einbringung der Anteile an der OPPENHEIM KAPITALANLAGEGESELLSCHAFT mbH (100%) und der OPPENHEIM IMMOBILIEN-KAPITALANLAGEGESELLSCHAFT mbH (65%) betrifft.

Schätzung der Kosten

Die Komparenten schätzen den Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer außerordentlichen Versammlung entstehen, auf ungefähr EUR 1.830.000,-

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichneten Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. Rosenbaum, St. Justinger, M. von Restorff, F.Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 15CS, fol. 76, case 9. – Reçu 1.814.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Begehrt erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 20. Januar 2003.

F. Baden.

(08701/200/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

SAL. OPPENHEIM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2003.

F. Baden.

(08702/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

J.P. MORGAN JAPANESE FUND SERVICES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1A, Hoehenhof, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 56.355.

In the year two thousand and two, on the twenty-third day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of J.P. MORGAN JAPANESE FUND SERVICES S.A., société anonyme having its registered office at Aerogolf Center, 1A, Hoehenhof, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of Maître Camille Hellinckx, then notary residing in Luxembourg, on October 3, 1996, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, the («Mémorial»), number 567 on 5th November, 1996.

The articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Maître Jean Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on December 21, 2001, published in the Mémorial number 735 on 14th May, 2002.

The meeting was presided over by Mrs Michèle Osweiler, Maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Tania Ney, Maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Murielle Nguyen, Maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. All the shares outstanding as shown by the attendance list attached to these minutes were represented, so that the meeting could be held without prior notice. The said list signed by the proxy holders, the chairman, the secretary and the scrutineer and the undersigned notary, will be attached to this document to be filed with the registration authorities.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled ne varietur by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II. It appears from the said attendance list that all shares in issue are represented at the present general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

Amendment of article 3 of the articles of incorporation, as follows:

«The purpose of the Corporation is the creation, administration and management of undertakings for collective investment. The Corporation may carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth by the Luxembourg law of 30th March 1988 governing undertakings for collective investment.»

After deliberation, the meeting unanimously resolved as follows:

Sole resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend article 3 of the articles of incorporation so as to read as follows:

«The purpose of the Corporation is the creation, administration and management of undertakings for collective investment. The Corporation may carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth by the Luxembourg law of 30th March 1988 governing undertakings for collective investment.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand two hundred Euro.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille deux, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société J.P. MORGAN JAPANESE FUND SERVICES S.A., société anonyme ayant son siège social au Aerogolf Center, 1A, Hoehenhof, L-1736 Senningerberg, Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 octobre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, le («Mémorial»), numéro 567 en date du 5 novembre 1996.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 21 décembre 2001 publié au Mémorial numéro 735 en date du 14 mai 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Michèle Osweiler, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

La présidente a désigné en qualité de secrétaire Madame Tania Ney, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a élu en qualité de scrutateur Madame Murielle Nguyen, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Toutes les actions émises, renseignées sur la liste de présence annexée au procès-verbal, sont représentées, de telle sorte que l'assemblée peut valablement se tenir sans autre information préalable. Ladite liste, signée par les mandataires, le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi que le notaire soussigné, sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions émises sont représentées à la présente assemblée générale, de telle sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

Modification de l'article 3 des statuts de la société, comme suit:

«L'objet de la société est la création, l'administration et la gestion d'organismes de placement collectif. La société pourra exercer toutes activités jugées utiles pour l'accomplissement de son objet, dans les limites, toutefois, des restrictions établies par la loi luxembourgeoise du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif.»

Après délibération, l'assemblée décide unanimement ce qui suit:

Résolution unique

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'article 3 des statuts de telle sorte qu'il doit être lu ainsi:

«L'objet de la société est la création, l'administration et la gestion d'organismes de placement collectif. La société pourra exercer toutes activités jugées utiles pour l'accomplissement de son objet, dans les limites, toutefois, des restrictions établies par la loi luxembourgeoise du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif.»

Dépenses

Le coût, dépenses, rémunérations ou charges quels qu'ils soient, qui devront être supportés par la société, sont évalués à mille deux cents Euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Osweiler, T. Ney, M. Nguyen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 janvier 2003, vol. 423, fol. 43, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

(08591/242/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2003.

VANTAGE MEDIA GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 83.614.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2003, vol. 579, fol. 58, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Signature

Un mandataire

(08743/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

DUKESTATE DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 83.251.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2003, vol. 579, fol. 58, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Signature

Un mandataire

(08744/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

LIPIDGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

L'an deux mille deux, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LIPIDGEN S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 1^{er} août 2001, publié au Mémorial C numéro 108 du 21 janvier 2002, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trois cent dix (310) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de deux mille euro 2.000,- pour le porter de EUR 31.000,- à EUR 33.000,- par la création, l'émission et la souscription de 20 actions nouvelles d'une valeur nominale de euro 100,- chacune.

2.- Renonciation des actionnaires existants à leur droit préférentiel de souscription, à la souscription des actions nouvelles.

3.- Souscription et libération intégrale en numéraire des vingt (20) actions nouvelles par Monsieur Andrea Zambon, et par la société VCI, GmbH, et paiement sur chaque action nouvellement émise d'une prime d'émission de quatre cents euros (EUR 400,-) soit au total la somme de huit mille euros (EUR 8.000,-).

4.- Modification subséquente de l'article trois, premier alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trente-trois mille euros (EUR 33.000,-), représenté par trois cent trente (330) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux mille euros (EUR 2.000,-), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à trente-trois mille euros (EUR 33.000,-), par la création et l'émission de vingt (20) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunissant toutes les actions présentement émises, reconnaît en rapport avec la présente augmentation de capital que les actionnaires existants ont totalement renoncé à leur droit de souscription préférentiel et décide d'admettre à la souscription de la totalité des vingt (20) nouvelles actions présentement émises les deux souscripteurs à savoir:

- Monsieur Andrea Zambon, demeurant à Bioggio, Contrada del Torchio,
à concurrence de douze (12) actions nouvelles

- La société VCI, GmbH, ayant son siège à Romanstraße 35, München, à concurrence de huit (8) actions nouvelles.

Intervention - Souscription - Paiement

Sont ensuite intervenus aux présentes:

a.- Monsieur Andrea Zambon, prénommé

b.- la société VCI, GmbH., prédésignée,

tous les deux souscripteurs ici représentés par Madame Angela Cinarelli, prénommée,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui,

déclarent souscrire les vingt (20) actions nouvellement émises, chacun au nombre et aux modalités pour lequel il a été admis et déclare libérer chaque action par un versement en espèces d'un montant de cent euros (EUR 100,-), assortie d'un prime d'émission de quatre cents euros (EUR 400,-) par action, soit au total la somme de dix mille euros (EUR 10.000,-).

Les souscripteurs susmentionnés déclarent et tous les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée générale extraordinaire reconnaissent expressément que chaque action nouvelle émise a été intégralement libérée en espèces et que la somme totale de dix mille euros (EUR 10.000,-), représentant pour le capital social la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-) et pour la prime d'émission la somme de huit mille euros (EUR 8.000,-) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois (3) des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trente-trois mille euros (EUR 33.000,-), représenté par trois cent trente (330) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille quatre cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. Moreschi, Schieres, A. Cinarelli, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 4 décembre 2002, vol. 423, fol. 6, case 5. – Reçu 100 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 janvier 2003.

H. Hellinckx.

(08592/242/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2003.

LIPIDGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 janvier 2003.

H. Hellinckx.

(08593/242/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2003.